



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Industrie et commerce extérieur : : personnel

Question écrite n° 56998

Texte de la question

M Guy Chanfrault attire l'attention de M le ministre de l'industrie et du commerce extérieur sur la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines. Ces personnels d'un haut niveau de formation (bac + 5) constituent le corps principal d'encadrement des services déconcentrés que sont les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement. Ils sont chargés de missions et de responsabilités étendues telles que la sûreté nucléaire, le développement industriel, les économies d'énergie, etc. Or, leur statut, vieux de vingt-cinq ans, ne correspond plus ni au niveau de qualification demandée ni aux fonctions qu'ils occupent, ce qui conduit un nombre croissant d'entre eux à essaimer vers le secteur privé. En conséquence il lui demande quelles mesures il compte prendre pour que soit redéfini ce statut.

Texte de la réponse

Reponse. - Les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur sont tout naturellement attentifs à la situation des ingénieurs de l'industrie et des mines qui jouent un rôle prépondérant au sein du milieu industriel de notre pays. C'est ainsi que, afin de mieux prendre en compte l'importance et la complexité des missions exercées par ces agents, le ministère de l'industrie et du commerce extérieur a obtenu, en 1992, la création de nouveaux emplois fonctionnels pour certains d'entre eux, qui bénéficieront ainsi d'un gain indiciaire non négligeable. Les arrêtés correspondants sont en cours de signature. De plus, ainsi que les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur l'ont indiqué aux représentants du syndicat majoritaire, une étude est actuellement en cours visant à proposer des mesures concourant à l'amélioration souhaitée dans le déroulement de leur carrière. L'évolution de ce dossier fait l'objet de contacts réguliers entre les représentants de ces personnels et les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur, dans le cadre d'un échéancier arrêté d'un commun accord. Enfin, à l'occasion des prochaines discussions au sein de la fonction publique sur l'évolution des corps de la catégorie A, les services du ministère de l'industrie et du commerce extérieur apporteront un ferme soutien à ces demandes, amplement justifiées par les responsabilités que les ingénieurs de l'industrie et des mines exercent à une époque où les notions de développement industriel, de sécurité et d'environnement prennent une place accrue.

Données clés

Auteur : [M. Chanfrault Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56998

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : industrie et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 avril 1992, page 1957